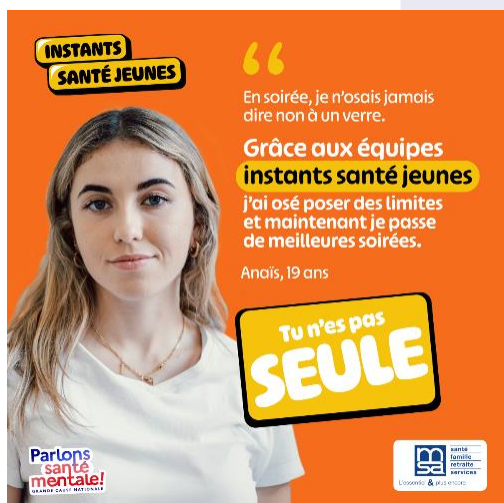


Plus d'un tiers des 18-24 ans estime ne pas prendre soin de sa santé mentale (selon Santé publique France). Pour apporter un soutien à ses jeunes adhérents, et les aider à devenir acteur de leur santé et de leur bien-être mental, la MSA porte un dispositif gratuit innovant : les « Instants santé jeunes », ouverts à tous les adhérents de la MSA entre 16 et 24 ans.

Grâce à 30 minutes d'entretien personnalisé avec un coach santé, les participants trouvent une écoute et des conseils bienveillants pour parler santé mentale, bien-être, vie affective et sexuelle, addictions, sommeil... Tous les adhérents à la MSA de 16 à 24 ans sont invités à profiter des « Instants santé jeunes ».

➔ Rendez-vous sur <https://isjeunes.msa.fr/>

Le concept ? Les jeunes répondent à un auto-questionnaire, puis réalisent un entretien personnalisé de 30 minutes à distance, avec un coach santé (un infirmier, une diététicienne, une sage-femme... formés en santé publique et prévention). L'occasion de libérer la parole, de trouver une écoute bienveillante, des conseils concrets, et au besoin d'être orienté vers les dispositifs adaptés. A l'issue de l'entretien, chaque jeune se voit remettre un chèque sport de 30 euros.



94,5 % des assurés déclarent avoir l'intention de mettre en application les conseils et recommandations discutés en entretien.

Les « Instants santé jeunes » représentent un soutien et un repère de confiance. Le point fort du dispositif ? Son utilité concrète : 93,6 % des participants déclarent avoir appris de nouvelle information sur leur santé au cours de l'entretien, 94,5 % des assurés déclarent avoir l'intention de mettre en application les conseils et recommandations discutés en entretien et 91,8 % des assurés déclarent que leur motivation pour prendre en charge leur santé a été renforcée.

Un projet labélisé « Grande cause nationale, Parlons santé mentale ! »

Les Instants santé jeunes de la MSA sont l'occasion d'aborder des thématiques diverses, qui ont toutes un impact sur la santé mentale : **vie affective et sexuelle, addictions, sommeil, activité physique, gestion du stress, image de soi, rapport aux écrans, alimentation...** Le dispositif est ainsi labélisé « Grande cause nationale : Parlons santé mentale » par le gouvernement.

A propos de la MSA :

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. Grâce à son organisation en guichet unique, la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie et leur offre une protection sociale globale en versant toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle. Particulièrement engagée sur les territoires, la MSA développe de nombreuses actions complémentaires à ses missions de service public, au plus près des populations rurales. Toute l'année, les 12 978 élus-bénévoles et les 15 900 salariés de la MSA contribuent ainsi par leurs efforts au développement de la solidarité, du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux.